



Le profilage racial ... et les femmes ?

Dans le cadre des consultations de
**la Commission des droits de la personne et
des droits de la jeunesse**
sur le profilage racial

Une contribution de
la Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Juin 2010

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) travaille solidairement et en alliance avec d'autres groupes à la transformation des rapports sociaux de sexe dans toutes les activités humaines. La FFQ est un organisme non partisan qui exerce un rôle de concertation et de mobilisation au sein du mouvement des femmes.

Nous sommes engagées dans des luttes afin que l'État soit le promoteur et le garant d'une véritable démocratie permettant à chaque personne de jouer pleinement son rôle de citoyenNE. En prenant position en faveur des droits des femmes, la FFQ remet en cause tout système et toute pratique qui génère et entretient la violence, la pauvreté, la domination, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion. Nous agissons selon des valeurs d'égalité, d'équité, de dignité, de justice, de solidarité sociale, de respect des personnes et faisons la promotion de ces mêmes valeurs.

La FFQ est composée de 178 membres associatives et de plus de 600 membres individuelles réparties dans toutes les régions du Québec.

Dans sa plate-forme politique adoptée en 2003, la FFQ identifie le racisme et le colonialisme - avec l'hétérosexisme, l'handicapisme, l'âgisme, le sexisme - comme une des multiples discriminations vécues par les femmes. La FFQ est donc particulièrement interpellée par la problématique du profilage racial dans la mesure où il s'agit d'une des formes que prend la discrimination envers les femmes.

Dans les documents de consultation remis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), plusieurs femmes témoignent de leur expérience directe du profilage racial. Cependant, il nous semble que les effets et les formes particulières que peut prendre le profilage racial sur les femmes ont été peu explorés : il y a un manque de données sur les conséquences de ce phénomène sur les femmes comme citoyennes, conjointes, épouses, sœurs, amies, etc. De manière générale, les femmes au sein des groupes ou des communautés qui connaissent le racisme sont discriminées de façon disproportionnée : pensons au taux de chômage des femmes immigrantes ou racisées ou à leurs difficultés d'accès aux services sociaux et de santé. Dans cette perspective, il devient impératif d'examiner les impacts différenciés hommes-femmes du profilage racial.

Tout d'abord, il serait pertinent de savoir si les femmes subissent du profilage racial et quelles formes particulières il prend dans leur cas.

Même lorsque le profilage racial ne vise pas directement les femmes, il serait important de considérer son impact sur elles en termes de citoyenneté, de droits humains et de cohésion sociale. En effet, le profilage racial risque de changer leur perception/relation avec les autorités (policiers, professeurs, juges et autres agents des gouvernements), leur manière d'éduquer leurs enfants - filles et garçons -, leur participation dans leur communauté et à l'extérieur de celle-ci, etc.

Dans une perspective intersectionnelle qui prend en compte les multiples discriminations subies par les individus ou les groupes, voici quelques unes des questions que nous souhaiterions voir approfondies :

- Quelle est l'attitude des policiers ou des agents de sécurité face aux femmes et aux jeunes filles (remarques sexistes, attitudes inappropriées, références à la sexualité, utilisation de force excessive, etc.)?
- À l'école, les interventions auprès des jeunes filles des minorités visibles sont-elles plus sévères qu'auprès des autres élèves (suspensions, expulsions et autres mesures disciplinaires, etc.)? Ces interventions sont-elles alimentées par des préjugés liés au genre et à l'origine?
- Les jeunes filles sont-elles plus susceptibles d'être dirigées vers des filières d'adaptation scolaire, des « voies de garage » ou vers des trajectoires dites sexo-spécifiques (employée de bureau/secretariat, technicienne en garderie, coiffeuse, vendeuse, caissière, etc.)?
- Concernant la sexualité, les jeunes femmes de minorités visibles sont-elles considérées plus à risque, en fonction de préjugés liés à leur origine (femmes noires ou latines plus « précoces », plus « influençables », etc.) ? Les interventions sur leur sexualité sont-elles de même nature que sur celles des autres jeunes filles ?
- Les mères d'élèves provenant de minorités visibles prennent-elles part aux décisions dans les écoles? Sont-elles systématiquement exclues de la vie de l'école et par rapport au cheminement de leurs enfants? Ces attitudes sont-elles en lien avec des préjugés liés à leur genre et à leur origine ethnique (mère « démissionnaire », « culture » ne valorisant l'école, etc.)?

- Dans le système de protection de la jeunesse, pour quelles raisons les enfants sont-ils signalés? Les mères issues de minorités visibles sont-elles plus susceptibles d'être ciblées par ces services? Les interventions sont-elles de même nature que pour des mères de d'autres origines (rapidité, sévérité des sanctions, etc.)? Sont-elles en lien avec des préjugés liés à leur genre et leur origine ethnique?
- Toujours dans le système de protection de la jeunesse, les mineures issues de minorités visibles ont-elles des peines plus sévères que les jeunes filles d'autres origines? Leurs peines sont-elles en lien avec des préjugés liés à leur genre et leur origine ethnique?

Par ailleurs, la FFQ s'interroge sur des discriminations qui se traduiraient par une invisibilité de certaines problématiques. Pensons au fait que la police protège mal les femmes autochtones et tarde à mener des enquêtes en cas de disparition, pour des raisons fondées sur des stéréotypes (leur « mode de vie nomade » qui explique les disparitions, la banalisation de la violence chez les autochtones, etc.). Y a-t-il d'autres situations où le manque d'intervention auprès des femmes ou l'invisibilité de leurs problématiques est directement lié à leur origine et à leur genre? Nous nous questionnons par exemple sur :

- l'éducation à la sexualité des jeunes femmes arabo-musulmanes à l'école compte tenu des préjugés de femmes soumises ou ayant une sexualité refoulée auxquels elles sont confrontées;
- les interventions de la police auprès de femmes de minorités visibles ayant subi des agressions sexuelles;
- etc.

Dans ce sens, la définition du profilage racial gagnerait peut-être à être élargie pour prendre en compte les actions qui ne sont pas entreprises par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes.

La FFQ ne prétend pas avoir la réponse à ces questions. Elle ne prétend pas non plus que les femmes et les jeunes filles seraient plus victimes de profilage racial. Cependant, nous croyons qu'il est primordial d'explorer cette problématique afin de voir s'il existe des impacts différenciés homme-femme concernant le profilage racial.